



Lettre d'ouverture FS-SSCT du 03 Avril 2024

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère,
Mesdames, Messieurs,

Notre déclaration liminaire de ce jour portera sur l'organisation et la méthodologie du dialogue social à la DFPE.

La **CFTC** vous a exprimé à de nombreuses reprises ne pas s'y retrouver notamment parce que des sujets de FSSCT sont abordés en séance d'agenda social.

Pour rappel, l'instance liée à l'agenda social est le CST. La confusion de genre est toujours de mise, et nous ne cesserons de vous le répéter.

À propos du précédent CST qui a fini aux alentours de 19h30 le 20 mars dernier, l'UCP lors de sa déclaration vous a exprimé la difficulté du choix du jour pour une direction majoritairement de femmes.

Sur le fond, nous souhaitons à notre tour vous faire part de l'indécence du non-respect des horaires pour tous les membres de cette instance.

Prévoir une instance de 14h30 à 18 h, la débiter à 14h50 et terminer au-delà de 19h devient une « habitude » qui n'est pas respectueuse.

Nous pouvons avoir des impératifs personnels, habiter en 1^{ère} voire 2^{ème} couronne et peiner à rentrer chez nous à des horaires invraisemblables.

Sur la forme, des palabres à n'en plus finir qui nous questionnent sur l'intérêt des réunions sociales du jeudi ou même des commissions techniques en amont des formations spécialisées.

Nous perdons énormément de temps dans la présentation de chaque document aussi concis qu'ils puissent être, car ces supports nous ont déjà été présentés au préalable.

Un temps interminable de recueil de questions des organisations syndicales amène une première série de réponses.

Faire un second tour pour les questions complémentaires ou les réponses oubliées et ce, à chaque point est, à notre avis, contre-productif et est épuisant.

Pour avoir assisté à des instances d'autres directions, avec des ordres du jour bien plus conséquents et sur des créneaux beaucoup plus restreints, nous affirmons que les manières de procéder pourraient être différentes.

De la même manière, dans l'article 6 du règlement intérieur, il est mentionné que l'envoi des documents est envoyé par « tout moyen » notamment par courriel, mais pas « uniquement »

Pour le CST Central, la DRH, la DSOL, la DJS, la DEVE, la DPE et peut être d'autres directions, ces documents sont transmis par courrier aux titulaires élu.es et/ou mandaté.es ainsi qu'à leurs syndicats.

A la DFPE, depuis fort longtemps, nous n'avons plus que des envois courriel, par mails différés avec parfois un manque de documents nécessaires pour les travailler correctement et en plus transmis hors délais.

Alors, lorsque nous parlons des conditions de travail dans le but de les améliorer, il en va de même pour les agent.es de la direction et représentant.es que nous sommes.

Qualité de vie au travail, respect, conciliation vie privée, vie professionnelle, l'exigence doit être la même pour tous et toutes et il vous appartient Monsieur le Président d'y veiller.

Au-delà de la vitrine de Paris de moins en moins belle, cette désorganisation impacte au-delà de nos missions, nos vies de familles.

Les RPS sont à réduire pour toutes et tous y compris pour nous.

« La liberté c'est le respect des droits de chacun, l'ordre c'est le respect des droits de tous »

Merci de votre attention